



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

**Le 12 août 2019**

**SÉANCE ORDINAIRE**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. le Maire Robert Bérubé

Messieurs les Conseillers Pierre Lachaine  
Sarto Dubé  
René Royer  
Nicholas Ouellet

Madame Gina Lévesque agit à titre de secrétaire en l'absence de Madame Manon Lévesque, directrice générale adjointe.

Il y a trente (30) personnes environ dans l'assistance.

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des discussions devant être consignées au procès-verbal.

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

**140.08.19**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le Maire présente l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019 et suivis
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 juillet 2019
5. Trésorerie
- 5.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
6. Déclaration de la présidente d'élection de la date de la prochaine élection partielle au siège no 2 et au siège no 6
7. Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations
  - 7.1 Demande d'aide financière pour un projet artistique
  - 7.2 SADC demande d'adhésion membre 2019-2020
  - 7.3 Fondation Jeunesse Côte-sud invitation souper-bénéfice
  - 7.4 Comité d'embellissement de Rivière-Ouelle inc. invitation 35<sup>e</sup> ann.
8. Entente, contrat, autorisation, nomination et appui
  - 8.1 Groupe Bouffard – Demande de réouverture de contrat de traitement des matières recyclables
  - 8.2 Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire
  - 8.3 Demande d'appui de la MRC de la Matapédia concernant une demande d'augmentation du budget d'aide à la voirie locale du MTQ
  - 8.4 Demande d'appui de la MRC de la Matapédia concernant l'admissibilité des travaux de réfection des passages à niveau au programme du MTQ
  - 8.5 Côte Norbert – Réfection de la chaussée
  - 8.6 Projet de construction d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Poulin
  - 8.7 Bell Canada – Approbation d'une demande de consentement et des plans pour l'installation d'un nouveau CSP sur socle

- 8.8 Projet de réfection de la patinoire et déménagement des terrains de soccer
- 8.9 Annulation de la tenue d'un référendum sur le déménagement de la patinoire et la vente des terrains ainsi libérés
- 8.10 Travaux de mise aux normes – Chalet de la Côtes-des-Chats
- 8.11 Demande de soumissions par appel d'offres sur invitation pour la vidange des étangs aérés
- 9. Avis de motion et autres
- 10. Règlements
  - 10.1 Adoption du règlement no 341 permettant de mettre en place un programme d'aide aux familles de la Municipalité de Saint-Pacôme qui utilisent les couches lavables et réutilisables afin de réduire le volume de couches jetables envoyé au site d'enfouissement
- 11. Dépôt des documents
- 12. Correspondance
- 13. Nouvelles affaires
  - 13.1 Déclaration du conseiller au siège no 3
  - 13.2 Position du Conseil suite à la déclaration du conseiller au siège no 3, Monsieur Pierre Lachaine
  - 13.3 Demande de révision du Programme d'investissements routiers 2019-2021 du Bas St-Laurent pour l'asphaltage de la Route 230
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles Affaires » ouvert.

**141.08.19                    3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 JUILLET 2019**

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

**142.08.19                    4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 10 JUILLET 2019**

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2019 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

**5. TRÉSORERIE**

**143.08.19                    5.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2019, totalisant une somme de **145 518.53 \$**, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

**6. DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION DE LA DATE DE LA PROCHAINE ÉLECTION PARTIELLE AU SIÈGE NO 2 ET AU SIÈGE NO 6**

Afin de combler la vacance au poste de conseiller aux sièges nos 2 et 6, une lettre datée du 12 juillet 2019 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ordonne le recommencement des procédures de l'élection partielle sous réserve que le jour du scrutin doive être fixé au dimanche 27 octobre 2019.

La présidente d'élection déclare qu'il y aura une élection partielle le 27 octobre 2019 précédée du vote par anticipation le 20 octobre 2019 pour le poste de conseiller au siège no 2 et pour le poste de conseiller au siège no 6.

Le premier jour pour recevoir une mise en candidature est le 13 septembre 2019 et le dernier jour pour recevoir une mise en candidature est le 27 septembre 2019 jusqu'à 16 h 30.

## **7. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE, MATÉRIELLE OU HUMAINE ET INVITATIONS**

### **7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN PROJET ARTISTIQUE**

La demande est refusée.

144.08.19

### **7.2 SADC DEMANDE D'ADHÉSION MEMBRE 2019-2020**

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme renouvelle son adhésion annuelle (2019-2020) auprès de la SADC du Kamouraska au montant de 34,49 \$.

### **7.3 FONDATION JEUNESSE CÔTE-SUD INVITATION SOUPER-BÉNÉFICE**

La demande est refusée.

### **7.4 COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE RIVIÈRE-OUELLE INC.**

La demande n'est pas considérée car l'activité est passée.

## **8. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION, NOMINATION ET APPUI**

145.08.19

### **8.1 GROUPE BOUFFARD – DEMANDE DE RÉOUVERTURE DE CONTRAT DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu une lettre confirmant que le centre de tri Bouffard de Mont-Joli desservant nos municipalités menaçait de fermeture en raison d'un déficit d'opération qui perdure depuis 22 mois ;

**ATTENDU QUE** la fermeture du marché chinois aurait entraîné une forte augmentation de l'offre du Québec qui a fait chuter les prix des matières de façon historique et que cette situation semble affecter l'ensemble des centres de tri du Québec qui peine à trouver des débouchés rentables ;

**ATTENDU QUE** faute de revenus adéquats de la vente de matières recyclables, le centre de tri de Mont-Joli pourrait fermer dès cet automne si rien n'est fait ;

**ATTENDU QUE** nous disposons d'une entente avec le Groupe Bouffard afin de disposer nos matières à ce centre de tri. Faute de pouvoir vendre les matières à meilleur prix et en l'absence d'une aide gouvernementale, la solution est de rouvrir l'entente pour tous les clients de Bouffard afin d'ajuster le tarif à l'entrée. Le montant actuel est de **43,35 \$** plus les taxes par tonne et le montant nécessaire pour la survie du centre de tri est un coût d'environ **55,00 \$** plus taxes en surplus par tonne, ce qui annuellement représente environ un coût supplémentaire de **9 022,20 \$** plus taxes. La Municipalité sera par la suite compensée en moyenne de 90 % par le Régime de compensation sur la collecte sélective (Recyc-Québec).

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à la majorité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme accepte la réouverture du contrat de traitement des matières résiduelles avec le Groupe Bouffard afin de permettre une entente de gré à gré.

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme accepte l'augmentation demandée de 55,00 \$ plus taxes par tonne en surplus afin d'ajuster le tarif à l'entrée pour le contrat de traitement des matières résiduelles avec le Groupe Bouffard.

**Le conseiller Nicholas Ouellet demande le vote.**  
**Ont voté pour la proposition : Pierre Lachaine, Sarto Dubé**  
**Ont voté contre la proposition : Nicholas Ouellet, René Royer**  
**Les voix étant égales, le maire vote pour la proposition.**  
**La proposition est acceptée.**

146.08.19

## **8.2 RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

**ATTENDU QUE** la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2019 ;

**ATTENDU QU'**il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

**ATTENDU QU'**Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

**ATTENDU QU'**Opération Gareautrain demande au Conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre Municipalité.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2019.

147.08.19

## **8.3 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUGMENTATION DU BUDGET D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU MTQ**

**ATTENDU QUE** le MTQ a rétrocédé le réseau routier local 1 et 2 aux municipalités du Québec en 1993-1994 et que l'entretien et le maintien des infrastructures ont été sous-financés dans les 25 dernières années ;

**ATTENDU QUE** la majorité des MRC du Québec ont procédé à la réalisation de Plan d'Intervention en infrastructures Routières Locales (PIIRL) et que ce document a pour but de déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local considéré comme étant prioritaire dans leur milieu ;

**ATTENDU QUE** la planification quinquennale approuvée par le MTQ lors de l'approbation des PIIRL prévoyait la réalisation des travaux sur une période de 5 ans, soit de 2016 à 2020 inclusivement ;

**ATTENDU QUE** seulement un faible pourcentage des travaux identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par le biais de Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) volets Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) pour la réalisation de ces travaux ;

**ATTENDU QUE** les nouvelles exigences du PAVL requièrent le dépôt des plans et devis lors d'une demande d'aide financière au PAVL et que les municipalités doivent engager des frais d'honoraires professionnels importants pour la réalisation de ces documents sans pour autant avoir l'assurance d'une subvention de la part du MTQ ;

**ATTENDU QUE** le MTQ a reçu des demandes d'aide financière des municipalités du Québec au programme PAVL pour un montant de 400 M\$ et que son budget annuel pour l'année 2019-2020 est de 20 M\$ ;

**ATTENDU QUE** le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant la réalisation des travaux identifiés et approuvés dans les PIIRL des MRC du Québec;

**ATTENDU QUE** le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant le redressement et le maintien des travaux non identifiés au PIIRL sur le réseau routier local 1 et 2 ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme appuie la MRC de la Matapédia et demande au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) des MRC du Québec dans le volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) ainsi que des sommes supplémentaires au volet Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL) pour le budget 2020-2021 et les suivants, et ce, à la hauteur des demandes déposées et d'enlever l'exigence de déposer aux programmes des plans et devis définitifs.

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme sollicite l'appui de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent une augmentation substantielle du financement de ces programmes et qu'elles transmettent leur résolution d'appui au Gouvernement du Québec et au ministère des Transports.

148.08.19

#### **8.4 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES PASSAGES À NIVEAU AU PROGRAMME DU MTQ**

**ATTENDU QUE** les passages à niveau sont des structures essentielles à l'interconnexion entre les routes et les routes et rues d'une municipalité ;

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passages à niveau sont exigés par les exploitants du chemin de fer (CN, CP ou autres) avec très peu de préavis ;

**ATTENDU QUE** les municipalités et les villes doivent budgéter leurs dépenses plusieurs mois à l'avance ;

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau représentent un investissement de l'ordre de 100 000 \$ et plus et qu'ils sont payables par le propriétaire de l'emprise de la route qui traverse la voie ferrée ;

**ATTENDU QUE** ces investissements représentent pour la plupart des petites municipalités du Québec un investissement majeur ;

**ATTENDU QU'**il est possible de soumettre au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) des travaux de voirie en priorité 4 ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme appuie la MRC de la Matapédia et demande au gouvernement du Québec de rendre admissible aux programmes du MTQ (incluant la TECQ) les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau.

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme exige des exploitants du rail un préavis de deux (2) ans (incluant une estimation du coût des travaux), les avisant que des travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement sont requis à un passage à niveau sous la direction de la Municipalité.

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme sollicite l'appui de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent l'admissibilité des travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau aux programmes de subvention du MTQ, incluant la TECQ.

149.08.19

#### **8.5 CÔTE NORBERT - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE**

**ATTENDU QUE** la route de la Côte Norbert nécessite des travaux de réfection ;

**ATTENDU QUE** cette route doit être rehaussée avec du gravier afin de permettre un entretien adéquat ;

**ATTENDU QUE** le programme des travaux de la TECQ (2014-2018) a identifié ce tronçon de route comme prioritaire ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme donne un contrat à Transport Pierre Dionne afin de réaliser les travaux d'ajout de gravier et de son nivellement sur la route de la Côte Norbert pour un montant n'excédant pas 45 000 \$ avant taxes.

**QUE** cet investissement soit financé en totalité par la TECQ (2014-2018) dont la planification des travaux édition 3 a été approuvée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

150.08.19

**8.6 PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE POULIN**

**ATTENDU QUE** les trois (3) résidences de la rue Poulin n'ont pas été branchées au réseau d'égout lors de la construction du réseau d'égout initial de 1999 ;

**ATTENDU QUE** ces trois (3) résidences possèdent des puisards artisanaux et que ceux-ci ont atteint la fin de leur vie utile ;

**ATTENDU QUE** les trois (3) propriétaires ont demandé un raccordement au réseau d'égout municipal seulement et non pas au réseau d'aqueduc ; la qualité de leur eau étant parfaite sans compter qu'une telle demande exigerait une station de pompage ;

**ATTENDU QU'**une plainte a été déposée par un propriétaire de la rue Galarneau à l'effet que le trop-plein d'une des résidences de la rue Poulin se déverse sur son terrain ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme donne le mandat à la firme Tetra Tech de réaliser la conception et préparer les plans et devis détaillés pour la construction sur 100 mètres linéaires d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Poulin pour se brancher sur la rue Galarneau où passe le réseau principal. L'offre de Tetra Tech est au montant de 18 580 \$ avant taxes et se détaillant comme suit :

Coordination, démarrage et intrants	480 \$
Relevés topographiques sur le terrain et mise en plan	1 605 \$
Conception et préparation des plans définitifs	4 010 \$
Devis administratif et technique	2 165 \$
Déclaration de travaux au MELCC	1 155 \$
Bordereau de soumission et estimation des coûts	800 \$
Assistance technique durant l'appel d'offres et analyse des soumissions	510 \$
Surveillance bureau	1 625 \$
Surveillance chantier (7 jours de surveillance au chantier à 890 \$/jour)	6 230 \$
Dépenses	Incluses
<b>Total (excluant les taxes)</b>	<b>18 580 \$</b>

**QUE** cet investissement soit financé en totalité par la TECQ (2014-2018) dont la planification des travaux édition 3 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**151.08.19**

**8.7 BELL CANADA – APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CONSENTEMENT ET DES PLANS POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CSP SUR SOCLE**

**ATTENDU QUE** la fibre optique est une technologie permettant le transfert des données à grande vitesse via la lumière ;

**ATTENDU QUE** le développement de la fibre optique va de pair avec l'évolution des usages et des besoins croissants des particuliers et des entreprises ;

**ATTENDU QUE** Bell Canada désire installer la fibre optique dans la Municipalité de Saint-Pacôme ;

**ATTENDU QUE** l'endroit retenu dans la Municipalité pour installer un nouveau CSP sur socle serait sur la pointe de terrain appartenant à la Municipalité de Saint-Pacôme situé à l'intersection de la rue Loranger et du boulevard Bégin ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à la majorité des conseillers présents d'accorder ce qui suit :

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme approuve la demande de consentement ainsi que les plans déposés par Bell Canada pour l'installation d'un nouveau CSP sur socle sur la pointe de terrain appartenant à la Municipalité de Saint-Pacôme situé à l'intersection de la rue Loranger et du boulevard Bégin (Demande CM – projet H96005 plans CM\_01) pour la fibre optique.

**QUE** Mme Manon Lévesque directrice générale adjointe soit autorisée, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme la demande de consentement municipal, les plans et tous les documents s'y rattachant.

**Le maire demande le vote.**

**Ont voté pour la proposition : Pierre Lachaine**

**Ont voté contre la proposition : Nicholas Ouellet, Sarto Dubé, René Royer**  
**La proposition est rejetée.**

Le Conseil municipal rencontrera les représentants de Bell Canada afin de négocier un prix d'achat pour le terrain concerné.

**152.08.19**

**8.8 PROJET DE RÉFECTION DE LA PATINOIRE ET DÉMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE SOCCER**

**ATTENDU QUE** lors de la séance publique du Conseil municipal tenue le 2 juillet dernier, le projet de déménagement de la patinoire a été fortement questionné par les citoyens présents à la séance et par deux conseillers municipaux ;

**ATTENDU QUE** le Conseil a revu ce projet dans un contexte d'une recherche de compromis ;

**ATTENDU QUE** la patinoire mérite toujours une réfection de son infrastructure ;

**ATTENDU QUE** les terrains de soccer méritent également une mise à niveau et que le Conseil déménage des terrains de la Commission scolaire vers le Parc de l'Action et du Parc de la Côte-des-Chats.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la résolution portant le no 108.06.19 prévoyant le déménagement de la patinoire sur le site de la Côte-des-Chats soit abrogée.

**QUE** la patinoire demeure sur son site actuel mais soit réduite d'environ 9 mètres (30 pieds) sur sa longueur pour faire place aux nouveaux terrains de soccer.

**QUE** trois terrains de soccer soient aménagés côté nord est de la patinoire vers le site de la Côte-des-Chats.

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme utilise la subvention de 32 000 \$ de la MRC de Kamouraska et le fonds réservé suite à la vente des actifs de l'ancienne station de ski pour la réalisation de ces travaux.

153.08.19

**8.9 ANNULATION DE LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM SUR LE DÉMÉNAGEMENT DE LA PATINOIRE ET LA VENTE DES TERRAINS AINSI LIBÉRÉS**

**ATTENDU QUE** le Conseil a modifié le plan visant le déménagement de la patinoire tel que stipulé dans la résolution no 151.08.19 ;

**ATTENDU QUE** cette modification convient à la totalité des membres du Conseil.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la résolution no 135.07.19 prévoyant la tenue d'un référendum auprès de l'ensemble de la population de Saint-Pacôme sur le déménagement de la patinoire et la vente des terrains ainsi libérés soit abrogée.

154.08.19

**8.10 TRAVAUX DE MISE AUX NORMES – CHALET DU PARC DE LA CÔTE-DES-CHATS**

**ATTENDU QUE** suite à l'évaluation de l'état du bâtiment réalisée par le consultant M. Vincent Bérubé, certaines interventions sont nécessaires ;

**ATTENDU QUE** la résolution no 112.06.19 proposait une mise aux normes partielles faute de fonds pour réaliser l'ensemble des travaux ;

**ATTENDU QU'**une demande de financement a été déposé dans la programmation des travaux de la TECQ (2014-2018) édition 3 pour l'ensemble des travaux ;

**ATTENDU QUE** le programme TECQ 2014-2018 édition 3 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la résolution no 112.06.19 prévoyant les travaux partiels de mise aux normes soit abrogée.

**QUE** la soumission no 2096 déposée par Construction Pierre Bonenfant le 27 mai dernier au montant de 21 542,55 \$ avant taxes soit acceptée.

**QUE** les travaux suivants soient réalisés :

- Installation de gypse type X (fireguard) au plafond de la salle de bar ;
- Renforcement du plancher de la vieille partie du chalet ;
- Installation du canexel sur le mur est ;
- Remplacement de 4 fenêtres.

155.08.19

**8.11 DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS**

**ATTENDU QUE** les étangs aérés de la station d'épuration des eaux usées de la municipalité n'ont jamais été vidangés depuis leur mise en service en 1998 ;

**ATTENDU QU'**il est recommandé de procéder à la vidange lorsque les boues atteignent 15 % du volume du bassin, car au-delà la qualité de l'effluent peut être affectée ;

**ATTENDU QUE** suite à la résolution 87.05.19, la firme Écol'eau a procédé à une mesure de l'accumulation des boues le 19 juillet dernier et qu'il en ressort que le taux d'occupation total des boues est de 25,3 % pour l'étang # 1 et de 20,4 % pour l'étang # 2 ;

**ATTENDU** la disponibilité des fonds pour procéder à la vidange suite à l'adoption



en 2016 du «Règlement 306 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés du réseau d'égout et pour la disposition des boues» ;

**ATTENDU QUE** la première étape consiste à effectuer le pompage et la déshydratation des boues retirées et que Municipalité de Saint-Pacôme doit obtenir des soumissions pour ces travaux ;

**ATTENDU QUE** suite à l'estimé budgétaire qui a été fait pour le pompage et la déshydratation des boues, il apparaît nécessaire de procéder à un appel d'offres sur invitation ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Mme Manon Lévesque, directrice générale adjointe, à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour la vidange des étangs aérés (pompage et déshydratation) ;

De désigner Mme Manon Lévesque, directrice générale adjointe, à titre de responsable de la gestion et du suivi de l'appel d'offres.

## **9. AVIS DE MOTION ET AUTRES**

## **10. RÈGLEMENTS**

156.08.19

### **10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 341 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES**

**ATTENDU QU'**actuellement, les couches jetables constituent le troisième déchet en importance dans les sites d'enfouissement et qu'elles peuvent prendre jusqu'à 500 ans pour se décomposer ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme veut promouvoir l'utilisation des couches lavables afin de diminuer le volume des matières dirigées vers les sites d'enfouissement et d'encourager les gestes visant la préservation de l'environnement et le développement durable ;

**ATTENDU QUE** cette initiative s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de Saint-Pacôme de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES);

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 juillet 2019 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 2 juillet 2019 ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le règlement no 341 établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables soit et est adopté.

**QUE** le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

## **11. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

## **12. CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal et des archives.

### **13. NOUVELLES AFFAIRES**

#### **13.1 DÉCLARATION DU CONSEILLER AU SIÈGE NO 3**

Le conseiller Pierre Lachaîne revient sur ses propos tenus lors de la réunion ordinaire du 2 juillet 2019. Pierre Lachaîne retire les propos qu'il a tenus concernant l'entreprise Inno 3-B, il a eu un échange avec M. Martin Brault (Inno 3-B) à ce sujet et présente ses excuses à l'ensemble de leur organisation.

157.08.19

#### **13.2 POSITION DU CONSEIL SUITE À LA DÉCLARATION DU CONSEILLER AU SIÈGE NO 3, MONSIEUR PIERRE LACHAÎNE**

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la déclaration du conseiller au siège no 3 Pierre Lachaîne, les membres du Conseil se dissocient des propos tenus par ce dernier lors de la réunion ordinaire du 2 juillet 2019.

158.08.19

#### **13.3 DEMANDE DE RÉVISION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS ROUTIERS 2019-2021 DU BAS ST-LAURENT POUR L'ASPHALTAGE DE LA ROUTE 230**

**ATTENDU QUE** la route 230 reliant la Municipalité de Saint-Pacôme vers la Ville de La Pocatière est en très mauvais état notamment au niveau des accotements ;

**ATTENDU QUE**, séance tenante, les citoyens expriment leur mécontentement aux Élus sur la piètre qualité de cette route à haut débit de circulation ;

**ATTENDU QUE** les citoyens de la Municipalité de Saint-Pacôme demandent à leurs Élus de faire les démarches nécessaires auprès du Ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** les citoyens des Municipalités de Mont-Carmel, de Saint-Philippe-de-Néri et de Saint-Pacôme ont accès principalement par cette route pour rejoindre la Ville de La Pocatière ;

**ATTENDU QUE** le programme d'investissements routiers 2019-2021 ne fait aucunement mention de l'asphaltage de la route 230 entre la Municipalité de Saint-Pacôme et de la Ville de La Pocatière ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QU'**une demande soit faite auprès de la Direction locale du Centre de services du Ministère des Transports de Saint-Pascal afin de reconsidérer le projet d'asphaltage sur au moins 4 km de la route 230 reliant Saint-Pacôme à La Pocatière, et ce, dans sa programmation 2019-2021.

**QUE** les Municipalités de Rivière-Ouelle et de Sainte-Anne-de La Pocatière soient informées de cette demande car elles sont directement impliquées par celle-ci.

**QUE** les Municipalités de Mont-Carmel et de Saint-Philippe-de-Néri soient également informées à titre d'usager principal de cette route provinciale.

### **14. PÉRIODE DES QUESTIONS**

159.08.19

#### **15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore l'assemblée. Il est 20 h 45.

---

Robert Bérubé  
Maire

---

Manon Lévesque  
Directrice générale adjointe